

Jour de séance 5

le mardi 9 décembre 2014

13 h

Prière.

M. Fitch accueille à la Chambre : Dale Graham, ancien président de l'Assemblée législative et député progressiste-conservateur provincial de Carleton-Nord (1993-1995) et de Carleton (1995-2014) ; Mike Olscamp, ex-député progressiste-conservateur provincial de Tantramar (2006-2014) ; Claude Williams, ex-député progressiste-conservateur provincial de Kent-Sud (2001-2014).

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Coles Island, qui exhortent le conseil d'éducation de district à ne pas fermer l'école de Coles Island. (Pétition 1.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Boudreau :

4, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux.*

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Roussel, appuyé par M^{me} Harris, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 3 décembre 2014

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.